

Fédération Québécoise de Biathlon



GUIDE des MEMBRES
2019-20

FQQB

TABLE DES MATIÈRES

Introduction au guide des membres	3
La table de concertation des entraîneurs du Québec	4
SECTION 1 : INITIATION ET INTRODUCTION AU BIATHLON	
1.1 Soutien aux clubs en développement	5
SECTION 2: DÉVELOPPEMENT ET SUPPORT AUX ENTRAÎNEURS	
2.1 Aide à la formation des entraîneur(e)s	5
SECTION 3: COUPE QUÉBEC	
3.1 Critères d'attribution de la Coupe Québec	6
3.2 Soutien et protocole de fartage de la Coupe Québec	7
SECTION 4: CHAMPIONNATS CANADIEN ET DE L'EST	
4.1 Éligibilité	7
4.2 Critères de sélection aux délégations	7
4.2.1 Sélection aux Championnats canadien	8
4.2.2 Sélection aux Championnats de l'EST	9
SECTION 5: JEUX DU CANADA	
Membres de l'équipe du Québec en vue des Jeux du Canada	10
5.1 Sélection	10
5.2 Services offerts	10
SECTION 6: AUTRES ÉLÉMENTS	
6.1 Niveaux d'identification des athlètes au MÉES	10
6.2 Présélection	11
6.3 Surclassement	11
6.4 Jeux du Québec	12
6.5 Modifications et circonstances imprévues	12
6.6 Appel des décisions de nominations	12
ANNEXE A CRITÈRES D'IDENTIFICATION DU MÉES	14
ANNEXE B PRIORITÉS DE SÉLECTION POUR IDENTIFICATION DES ATHLÈTES	15
ANNEXE C ABSENCES, EXCEPTIONS ET SANCTIONS	18

INTRODUCTION AU GUIDE DU MEMBRE

Historique de la FQB :

L'histoire de l'organisme qui régit le biathlon au Québec débute avec le Mouvement des Cadets, en réponse à deux changements de grande importance. En effet, à la suite de la décision prise en 1977 par l'Union internationale de pentathlon moderne et biathlon (UIPMB) de passer du plein calibre au petit calibre (.22), notre discipline sportive devenait accessible à tous. Au même moment, l'Association olympique canadienne décidait de remettre sur pied une équipe de biathlon, en lien avec le souhait d'obtenir les Jeux olympiques d'hiver d'où elle était absente depuis 1968. Les Championnats du monde de 1978 voyaient ainsi le retour du Canada, notre équipe se classant 18^e parmi les 30 nations présentes.

Objectifs du Guide du membre :

Le Guide du membre est un document d'information révisé annuellement par l'entraîneur-chef et le Vice-président de la Haute-Performance (VPHP) de la Fédération québécoise de biathlon (FQB). Il est adopté annuellement par le conseil d'administration (CA) de la Fédération. Son objectif est de rendre disponible, principalement aux clubs, aux entraîneurs, aux parents et aux athlètes membres de la Fédération, l'ensemble des informations indispensables à la planification des activités annuelles d'entraînement estival et de compétition.

Mission :

La Fédération québécoise de Biathlon, sous l'impulsion de Biathlon Canada, a pour objectif de promouvoir la pratique du biathlon au Québec, d'unifier tous les pratiquants et les clubs sous une même entité, mais aussi d'amplifier les opportunités pour les biathlètes professionnels lors de compétitions nationales ou internationales.

Table de concertation des entraîneurs

La Table de concertation des entraîneurs (TCE) de la FQB est constituée de l'entraîneur-chef de la FQB qui dirige les rencontres, des entraîneurs de la FQB et des entraîneurs-chefs des clubs membres de la FQB. Le VPHP assiste également aux rencontres de la TCE, à titre de superviseur et de représentant du CA de la FQB.

Rôle :

La TCE est appelée à se rencontrer afin de soumettre des recommandations au CA de la FQB face à des activités ou situations, récurrentes ou ponctuelles, au cours d'une saison d'entraînement estivale ou de compétition. Ainsi, les membres qui la composent se doivent d'opérer dans l'intérêt des athlètes, en toute transparence et objectivité par rapport à leur région d'appartenance. Par ce rôle, les entraîneurs qui en font partie doivent être en mesure de fonder justement leurs recommandations, de veiller à ce que celles-ci soient dans l'intérêt des athlètes, des activités générales du biathlon au Québec, qu'elles soient en lien avec le *Modèle de développement à long terme de l'athlète* (MDLTA) proposé par Biathlon Canada et, enfin, qu'elles soient en lien avec la mission de la Fédération. Par leurs recommandations, ils sont la voix des intérêts de la province au CA de la FQB.

Tout club n'ayant pas un entraîneur-chef nommé à la TCE peut en faire la demande à tout moment à l'Entraîneur-chef de la Fédération québécoise de biathlon.

COMPOSITION DE LA TCE	
Entraîneur chef de la FQB	Jean-Philippe Le Guellec
Chelsea Nordiq	Amy Ford
Courcelette	Yohann Muylaert
Biathlon plein air Estrie	Érika Charron
La Poursuite	Charles Pépin
Sag-Lac	Annie Girard
VP Haute Performance	Lise Le Guellec

SECTION 1 : INITIATION ET INTRODUCTION AU BIATHLON

1.1 Soutien aux clubs en développement

L'entraîneur-chef de la FQB se déplacera annuellement dans les clubs régionaux afin de recenser les besoins de chacun et de prêter main-forte afin d'établir une structure solide pour la pratique de la région. De plus, un(e) entraîneur(e) de chacun des clubs est toujours invité(e) à se joindre aux divers stages de préparation tenue par l'Équipe du Québec et de l'Équipe de Développement. L'expertise du personnel sur place de la FQB pourra ainsi être partagée avec ces entraîneur(e)s qui pourront à leur tour en faire bénéficier les athlètes de leurs clubs.

Les entraîneurs intéressés devront toutefois défrayer leurs coûts de transport et/ou d'hébergement lors de ces activités. Ils peuvent contacter directement l'entraîneur-chef de la FQB afin de signifier leur intérêt et prendre les arrangements nécessaires.

SECTION 2 : DÉVELOPPEMENT ET SUPPORT AUX ENTRAÎNEURS

2.1 Aide à la formation des entraîneurs

La FQB s'engage à offrir des formations aux entraîneurs désirant parfaire leurs connaissances dans le biathlon. Les intervenants consisteront en des entraîneurs de la FQB ainsi que d'autres professionnels dans des domaines tels que la préparation mentale, la nutrition et la préparation physique. Les détails et l'horaire relatif aux formations offertes seront communiqués par le VP Domestique de la FQB.

En parallèle, tout entraîneur(e) en cours de formation d'un niveau du PNCE intéressé(e) de se greffer aux activités estivales mentionnées au point 1.1 devrait le faire savoir à l'entraîneur-chef de la FQB. Les stages de préparation sont un environnement propice à l'exécution et à la reconnaissance de certaines tâches reliées aux différents niveaux de formation d'entraîneur(e).

SECTION 3 : COUPE QUÉBEC

3.1 Critères d'attribution de la Coupe Québec

Seuls les athlètes membres de la FQB sont éligibles à la participation aux 5 étapes de la Coupe Québec. Les athlètes participeront à différents types d'épreuves (sprint, poursuite, individuelle). Pour déterminer le gagnant d'une catégorie, les quatre meilleures épreuves de sprint et les trois meilleurs résultats des autres types d'épreuves seront additionnés en utilisant le mode de calcul indiqué dans la Politique d'organisation de la Coupe Québec de la FQB.

Si un athlète est absent lors d'un événement comportant deux compétitions autres que des épreuves de sprint, mais participe à 80 % des épreuves de la Coupe Québec, son pointage sera calculé en considérant la moyenne des autres types de compétitions auxquels il a pris part.

Pour ce qui est des catégories de l'Union internationale de biathlon (UIB), au minimum trois athlètes doivent prendre part aux épreuves d'une catégorie donnée pour que la Coupe Québec soit décernée au vainqueur cumulatif.

Advenant le cas où une épreuve est annulée ou ne peut être tenue :

- Si l'épreuve annulée est une épreuve de sprint, les pointages des trois meilleurs résultats aux épreuves de sprint seront additionnés.
- S'il s'agit d'un autre type d'épreuve, le même principe sera appliqué avec les deux meilleurs résultats.

Advenant le cas où plus d'un événement est annulé :

- Le même principe de soustraction d'épreuve sera appliqué.

Pour toute situation d'absence, d'exception ou blessure, prière de vous référer à l'annexe du Guide.

3.2 Soutien et protocole de fartage de la Coupe Québec

Les clubs sont responsables de la préparation des skis de leurs athlètes participant aux compétitions de la Coupe Québec.

Lorsque présent et lorsque possible, le technicien en préparation de ski de la FQB pourra venir en aide aux clubs en fournissant ses recommandations de préparation, le matin de la compétition.

Lors de stages sélectionnés, des ateliers de formation seront offerts aux entraîneurs désirant approfondir leurs connaissances en matière de préparation des skis. Des ateliers pourront aussi être offerts aux athlètes désirant développer de bonnes habitudes d'entretien de leurs skis. Ces ateliers seront offerts par les entraîneurs et techniciens de la FQB.

SECTION 4 : CHAMPIONNAT CANADIEN ET DE L'EST

4.1 Éligibilité

Afin de se qualifier pour représenter le Québec au Championnat de l'est ou au Championnat canadien, l'athlète devra être membre en règle d'un club et de la FQB, en plus de posséder un permis de mineur de possession d'armes à feu (au minimum).

4.2 Méthode de sélection de la délégation du Québec

Le nombre d'athlètes composant la délégation sera déterminé annuellement, en conséquence du lieu de la tenue des championnats et des frais de participation à l'événement (tous frais confondus).

La méthode de sélection fait appel aux résultats de toutes les étapes de la Coupe Québec, à l'exception de la Coupe Québec #1.

Seront considérés les 6 meilleurs pourcentages, de la manière suivante :

- les 3 meilleurs pourcentages obtenus en épreuves de sprint ;

- les 3 meilleurs pourcentages des épreuves de distance (les poursuites seront normalisées).

Les athlètes seront sélectionnés sur deux niveaux, soit : I et II. Les critères de sélection suivent ci-dessous.

De plus, tous les athlètes auront accès à un soutien financier à leur participation au Championnat canadien en satisfaisant aux critères associés. Pour connaître les niveaux de soutien offert, veuillez-vous référer au document « *Soutien financier du Championnat canadien* ».

4.2.1 Critères de sélection

Sélection niveau I :

Sélection par ordre de priorité

- a) Les athlètes sélectionnés pour les Championnats du Monde Benjamins, Juniors ou Séniors ou pour les Jeux olympiques de la saison en cours ;
- b) En plus des athlètes sélectionnés en a), les athlètes sélectionnés pour les Jeux olympiques Jeunesse, les tranches de la Coupe UIB Juniors ou Séniors ou la Coupe du Monde de la saison en cours ;
- c) En plus des athlètes sélectionnés en a) et b) ci-dessus, les athlètes sélectionnés aux Jeux du Canada de la saison en cours ;

NOTE : Les athlètes satisfaisant les critères a), b) ou c) devront participer aux épreuves de la Coupe Québec lorsqu'ils seront à domicile. Pour obtenir une exception à cette règle, une demande devra être acheminée à l'entraîneur-chef de la FQB qui analysera la situation.

- d) À moins d'avoir été sélectionné aux points a), b) ou c), les meilleur(e)s athlètes de chaque sexe ayant participé aux épreuves de la Coupe Québec de la saison en cours.

En fonction de son budget annuel et du lieu du Championnat canadien, la FQB formera un contingent comptant au plus 16 athlètes sélectionnés. Cette information sera divulguée annuellement, à la suite de la deuxième série de compétitions servant au processus de sélection de la délégation.

Sélection niveau II :

Les athlètes des catégories Garçons/Filles Séniors à Hommes/Femmes Juniors doivent répondre au critère suivant :

- I. Les athlètes se situant à moins de 10 % d'écart de la meilleure moyenne de pourcentage pourront être sélectionnés ;

NOTE : La meilleure moyenne de pourcentages d'une catégorie servira de comparatif aux moyennes subséquentes, en excluant les athlètes sélectionnés selon les critères a), b) ou c) du niveau I de sélection.

Spécifications : Dépendant du lieu de l'événement, la FQB pourra sélectionner un maximum de 6 athlètes.

Équipe de soutien :

Dans tous les cas, pendant l'événement, les entraîneur(e)s seront sous la supervision et le mentorat de l'entraîneur-chef de l'équipe de soutien. L'équipe sera composée en fonction du lieu de tenue du Championnat canadien et de la taille de la délégation à soutenir pendant l'événement. Au besoin, afin de combler les postes à pourvoir, un concours sera ouvert au minimum 30 jours avant la nomination de l'équipe de soutien. Tout entraîneur formé *Introduction à la compétition*, au minimum, sera considéré pour se greffer aux entraîneurs de la FQB. En fonction du budget, un à deux entraîneurs seront choisis par l'entraîneur-chef de la FQB, lequel effectuera la nomination des membres de l'équipe de soutien, au même moment que les athlètes de la délégation.

Enfin, les membres du personnel de soutien qui s'impliqueront auprès des équipes pourront participer aux compétitions, seulement après entente avec l'entraîneur-chef de l'équipe de soutien, si cela n'a aucun impact sur les compétitions des athlètes.

4.2.2 Sélection de la délégation du Québec en vue du Championnat de l'Est

La présence et le nombre de participants d'une délégation du Québec au Championnat de l'Est seront envisagés de manière annuelle, en fonction du lieu de l'événement et des ressources financières disponibles de la FQB.

SECTION 5 : ÉQUIPE DES JEUX DU CANADA

Les meilleurs athlètes disponibles pour les Jeux du Canada seront sélectionnés par le biais d'épreuves de sélection.

5.1 Sélection

Un événement de sélection sera déterminé et servira de processus de sélection l'année de la tenue des Jeux du Canada. Lors de cet événement, les athlètes féminins et masculins des catégories Benjamin et Junior courseront sur les mêmes distances. Ils participeront à trois types d'épreuves, à déterminer.

- Les 4 athlètes de chacun des genres détenant les meilleurs pourcentages moyens de deux des trois épreuves de sélection seront donc nommés à la délégation des Jeux du Canada.

Note : Afin d'utiliser trois épreuves pour le processus de sélection, une troisième compétition pourra être greffée à une étape d'une Coupe Québec. Les athlètes éligibles désirant participer aux sélections des Jeux du Canada devront donc prévoir leur fin de semaine de compétition en conséquence.

5.2 Services offerts

Le personnel de service course et de la préparation des skis proviendra des entraîneurs de la Fédération québécoise de biathlon. Aussi, à condition d'obtenir le financement de ce projet par le MÉES, les athlètes pourront participer à frais réduits aux stages de préparation prévus au cours de la saison d'entraînement des Jeux du Canada.

SECTION 6 : autres éléments

6.1 Niveaux d'identifications des athlètes

L'identification d'un athlète à l'un des niveaux (Relève, Élite et Excellence) au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) le rend éligible à un soutien financier provincial et à recevoir plusieurs services sportifs périphériques. Afin de répondre aux normes du Ministère, ce soutien est octroyé aux athlètes inscrits dans une

démarche d'excellence et pour qui le niveau de performance se compare aux meilleurs athlètes au pays. L'information relative à l'admissibilité, les critères et les engagements se retrouvent au tableau de l'ANNEXE B : *Priorité de sélection pour identification des athlètes*, p.16.

6.2 Présélection

Championnat canadien

Les athlètes sélectionné(e)s pour participer aux tours internationaux sanctionnés par Biathlon Canada (i.e : Coupe UIB Junior, Championnats du monde, Jeux olympiques ou Jeux olympiques Jeunesse) ou sélectionné(es) pour participer aux Jeux du Canada d'hiver pourront être présélectionnés pour participer au Championnat canadien.

Jeux du Canada

Les athlètes éligibles et sélectionnés pour participer aux tours internationaux sanctionnés par Biathlon Canada (i.e : Coupe UIB Junior, Championnats du monde Benjamin ou Junior) pourront être présélectionnés pour participer aux Jeux du Canada.

6.3 Surclassement

Aux fins de comptabilisation du pointage de la Coupe Québec et le maintien de l'intégrité du processus de sélection de la délégation du Québec au Championnat canadien, les athlètes sont tenus de maintenir leur catégorie affiliée (surclassé ou non) pour la durée d'une saison sur le circuit de la Coupe Québec. L'étape 1 du circuit pourra être utilisée afin de valider la demande de surclassement.

Seront considérés pour surclassement seulement les athlètes de dernière année d'une catégorie qui démontrent un niveau de développement et d'expérience supérieur à la catégorie d'origine, pour la saison en cours.

Toute demande de surclassement à une catégorie supérieure doit être faite par l'entraîneur-chef de club et doit être acheminée à l'entraîneur-chef de la FQB pour approbation. La TCE peut être appelée pour un cas jugé exceptionnel.

6.4 Jeux du Québec

Toute l'information relative aux Jeux du Québec sera intégrée dans un document à cet effet. Le document sera acheminé aux clubs lorsque les procédures de sélection et de reconnaissance des athlètes éligibles auront été établies.

6.5 Modifications et circonstances imprévues

En cas de circonstances imprévues ou hors du contrôle de la FQB, qui empêchent la mise en œuvre de ce document de façon équitable tel que rédigé, le VPHP sera mandaté pour effectuer une analyse de la situation et présenter des recommandations de pistes de solution au conseil d'administration. Ce dernier dispose de la discrétion de résoudre la situation donnée selon les recommandations reçues par le VPHP et le bon jugement des administrateurs qui le compose.

6.6 Appel des décisions de nominations

Les appels internes doivent être faits par écrit à la Fédération québécoise de biathlon, à l'attention du président, et doivent suivre la procédure de grief de la FQB en vigueur au moment des annonces de nomination et selon les deux délais suivants :

- 1) Nomination de la liste des athlètes identifiées au MÉES (Annexe C) ; &
- 2) Nomination des athlètes aux programmes de l'Équipe du Québec et de l'Équipe de développement de la FQB (Guide du membre) :

14 jours calendrier suivant sa publication et l'envoi aux clubs membres de la FQB.

- 3) Nomination des athlètes à une délégation représentant la FQB aux compétitions applicables (Championnat canadien ou Jeux du Canada) :

48 heures suivant sa publication et l'envoi aux clubs membres de la FQB.

Fédération québécoise de Biathlon



ANNEXES

FQQB

ANNEXE A**Critères d'identification du MÉES aux fédérations sportives québécoises —
Édition 2017-21**

Les définitions des niveaux d'athlètes identifiés par la fédération sportive québécoise auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) font partie des normes du Programme de Soutien au Développement de l'Excellence (PSDE). Elles doivent être utilisées et véhiculées intégralement, comme suit :

1. Athlètes identifiés de niveau Excellence

Il s'agit de tous les athlètes brevetés de niveau « Sénior » ou « Développement » par Sport Canada. De plus, lors de circonstances exceptionnelles et sur présentation de la justification appropriée au ministère, il pourrait s'agir d'un athlète membre régulier de l'équipe canadienne Sénior, non supporté par le PAA de Sport Canada.

2. Athlètes identifiés des niveaux Élite et Relève

L'identification de ces athlètes auprès du Ministère est l'entière responsabilité de la fédération.

Élite : Il n'y a qu'une seule catégorie d'âge ou de performance à ce niveau d'identification. Il s'agit des athlètes susceptibles de rejoindre l'équipe canadienne de 1^{er} niveau (Seniors). Le nombre d'athlètes par discipline est établi par le Ministère.

Relève : Il n'y a qu'une seule catégorie d'âge ou de performance à ce niveau d'identification. Ce sont les athlètes de niveau de performance inférieur à celui des athlètes identifiés « Élite ». Il s'agit des athlètes susceptibles de rejoindre l'équipe canadienne de 2^e niveau (Juniors). Le nombre d'athlètes par discipline est établi par le Ministère.

3. Athlètes identifiés de niveau Espoir

Toutes les fédérations dont les disciplines sont admissibles ou soutenues dans le cadre du PSDE peuvent identifier des athlètes de niveau « Espoir » auprès du Ministère, en conformité avec les normes du PSDE.

Espoir : Les athlètes de niveau « Espoir » sont identifiés à ce titre par leur fédération sportive respective à partir de la définition inscrite dans leur modèle de développement de l'athlète. Cette définition de la catégorie « Espoir » doit prendre en compte les caractéristiques suivantes :

- a. Les athlètes respectent les critères des athlètes engagés dans une démarche d'excellence ;
- b. Les conditions d'encadrement sont appropriées (qualifications des entraîneurs, disponibilité des installations, nature des occasions d'entraînement et de compétition) selon le modèle de développement de l'athlète.

La FQB reconnaît les catégories Garçons/Filles Juniors (13-14 ans) à Hommes/Femmes Benjamins (17-18 ans) comme étant le niveau de performance menant à la catégorisation Espoir par le biais des performances indiquées au tableau de l'annexe B.

ANNEXE B

Priorité de sélection pour identification des athlètes 2019-2020

Admissibilité Générale	Athlètes âgés/es d'au moins 12 ans; membres de la FQB et s'engageant via le contrat d'athlète à se conformer au code de conduite; détenant au minimum un permis de mineur du maniement des armes à feu si pratiquant avec une carabine cal .22.
-------------------------------	---

Excellence

Selon les nominations de Biathlon Canada au Programme d'aide aux athlètes (PAA) approuvé par Sport Canada ou pour les athlètes non brevetés ayant satisfait les critères de nominations à l'équipe nationale senior et recevant une identification à titre exceptionnelle du MEES.

Élite

8 athlètes (4 hommes/4 dames)

Critères & Ordre de priorités		<u>Priorité 1</u>	Les athlètes répondant aux critères pour l'obtention d'un brevet de Sport-Canada au-delà des places disponibles ;			
		<u>Priorité 2</u>	Un top 60 en Coupe du Monde OU un top 40 en Coupe UIB ; ou			
		<u>Priorité 3</u>	Les athlètes nommés à l'équipe nationale de développement U24 de Biathlon Canada; ou			
			H	D		
	Seniors	<u>Priorité 4A</u>	<4%	<6%	sur 1 de 3, ou sur 1 de 4 épreuves* Championnat canadien , ou	
		<u>Priorité 4B</u>	<6%	<10%	moyenne de 2 épreuves sur 3, ou de 3 épreuves sur 4 Championnat canadien , ou	
		<u>Priorité 5</u>	<8%	<11%	moyenne de 2 épreuves sur 3, ou de 3 épreuves sur 4 Épreuves de sélection de Biathlon Canada.	
Engagement	Représenter le Québec au Championnat canadien (si le calendrier de compétitions le permet); Suivre un plan d'entraînement annuel** totalisant un minimum de 450heures d'entraînement sur environ 48 semaines; Participer à au moins 2 tranches de la Coupe Québec et une tranche de la Coupe NorAm (si le calendrier de compétitions le permet); Participer aux épreuves de sélection des différents circuits de l'UIB: Coupe du monde et UIB; Participer à au moins 3 stages d'entraînement estival et 1 stage de préparation précompétition sanctionné par la FQB.					

Relève					
12 athlètes (6 hommes / 6 dames)					
Critères & Ordre de priorités		<u>Priorité 1</u>	Les athlètes répondant aux critères d'identification Élite au-delà des contingents; ou		
		<u>Priorité 2</u>	Les athlètes sélectionnés pour participer aux tours internationaux de l' UIB ; ou		
		<u>Priorité 3</u>	Les athlètes nommés à l'équipe nationale de développement U20 de Biathlon Canada; ou		
		H	D		
Critères & Ordre de priorités	Juniors	<u>Priorité 4A</u>	< 8%	<10%	sur 1 de 3 épreuves Jeux du Canada , ou
		<u>Priorité 4B</u>	<11%	< 12%	moyenne de 2 épreuves sur 3 Jeux du Canada , ou
		<u>Priorité 5A</u>	< 7%	< 9%	sur 1 de 3, ou sur 1 de 4 épreuves Championnat canadien , ou
		<u>Priorité 5B</u>	< 8%	<11%	sur la moyenne de 2 épreuves sur 3, ou de 3 épreuves sur 4 Championnat canadien , ou
		<u>Priorité 6</u>	< 8%	< 10%	moyenne de 2 épreuves sur 3, ou de 3 épreuves sur 4 Épreuves de sélection de Biathlon Canada .
Engagement	<p>S'entraîner à raison d'au moins 4 séances spécifiques en biathlon par semaine ;</p> <p>Suivre un plan d'entraînement annuel totalisant un minimum de 350heures d'entraînement sur environ 48 semaines;</p> <p>Participer à au moins 3 étapes de la Coupe Québec et 2 NorAm ;</p> <p>Participer aux épreuves de sélection des différents circuits de l'UIB: Coupe UIB Junior, CHMJ;</p> <p>Participer à au moins 2 stages d'entraînement estival et 1 stage de préparation précompétition sanctionné par la FQB.</p>				

Espoir (nominations par catégorie, et ordre de priorité)	
Critères	<p>Les athlètes répondant aux critères d'identification de niveau Relève au-delà des contingents; ou</p> <p>Les athlètes gars/filles seniors à hommes/femmes juniors ayant participé au Championnat canadien; ou</p> <p>Les athlètes détenant au moins 50pts au pointage cumulatif du circuit de la Coupe Québec; ou</p> <p>Les 4 meilleurs athlètes au cumulatif de chaque sexe aux événements de sélection régionale en vue d'événements de niveau provincial.</p>
Engagement minimum	<p>S'entraîner activement au minimum 4hrs par semaine (ex: 4 séances de 1h00);</p> <p>Participer à au moins 2 séances spécifiques et supervisées en biathlon/semaine (via un club reconnu ou le mouvement des cadets);</p> <p>S'entraîner au minimum sur une période de 45 semaines par année en biathlon.</p>
NOTES	<p style="text-align: center;"><u>Seules les épreuves individuelles sont considérées dans le processus de sélection à l'identification des athlètes auprès du ministère.</u></p> <p>* Les pourcentages sont calculés à partir du meilleur temps d'une épreuve qui = 100%; Si un écart de plus de 3% sépare le meilleur pourcentage du 2e pourcentage, alors l'écart sera calculé à partir du 2e pourcentage.</p> <p>Si un écart de plus de 8% sépare le meilleur pourcentage du 2e pourcentage, alors seul le premier pourcentage comptera.</p> <p>** Tout PAE devra être soumis à l'entraîneur-chef de la FQB pour validation et approbation.</p>

ANNEXE C

Absences, exceptions et sanctions

Absences :

Pour être justifiée, toute absence d'un athlète aux activités décrites dans son programme d'entraînement, d'une compétition ou du Championnat canadien, devra être signalée **avant l'événement** à l'Entraîneur Chef de l'Équipe du Québec par l'entraîneur-chef du club respectif.

Si l'absence de l'athlète survient lors d'une étape de la Coupe Québec et est justifiée, la moyenne du pourcentage obtenu lors des autres épreuves de sélection auxquelles l'athlète aura participé sera utilisée comme résultat.

Aucun pourcentage ne sera alloué à un athlète qui est disqualifié ou à qui survient un événement imprévu qui l'empêche de terminer son épreuve. L'athlète doit donc prévoir participer à l'ensemble des compétitions s'il veut optimiser ses chances d'être sélectionné aux délégations de compétition en jeu.

Athlètes à l'extérieur.

Les raisons généralement acceptées où l'athlète est à l'extérieur pour représenter sa région, le Québec, ou le pays :

- Pour représenter sa province à des épreuves de sélection d'équipe nationale ;
- Pour représenter son pays sur un tour de compétition internationale ;

- Participant à une compétition du championnat régional cadet pour se qualifier lui et/ou son équipe pour participer au championnat provincial cadet ;

* Des pourparlers seront effectués avec le Mouvement des cadets afin de revoir ce dernier critère d'absence. Ce critère pourrait être sujet à changement avant la saison de compétitions 2019-20.

Blessure et exception :

Les raisons évoquées seront étudiées et jugées. Les justifications généralement acceptées sont :

- Maladie ou blessure : Toute intention d'absence à un stage ou une compétition doit être signalée avant l'événement et doit être appuyée par une pièce justificative acceptée : billet écrit provenant d'un professionnel de la réadaptation en cas de blessure musculo-squelettique et/ou d'un billet médical provenant d'un professionnel de la santé accrédité. Si une situation se produit pendant le déroulement d'un événement, un avis médical verbal, confirmé immédiatement ou ultérieurement par voie électronique, sera aussi accepté.
- Exception : seul un cas de force majeure sera pris en considération pour bénéficier d'une exception. Ne seront pas reconnus, par exemple : une sortie en famille, un voyage scolaire ou d'autres occasions similaires.

Sanctions pour manquements :

- Les manquements suivants font sujet d'application de sanction : toute forme d'inconduite jugée suffisamment grave (harcèlement, intimidation, bizutage, etc.), le non-respect des clauses prévues au contrat de l'athlète, ou plusieurs absences non justifiées à un ou plusieurs événements identifiés (par exemple : Championnat canadien, coupe Québec, stages de préparation). Dépendant de la sévérité et de la récurrence du manque de l'athlète la sanction encourue sera : en premier lieu, la perte de son statut d'identification du MÉES ; la sanction peut ensuite s'étendre jusqu'à l'exclusion du programme de l'Équipe du Québec de la FQB.